

# Les Infos de Base

mercredi 16 janvier 2008  
volume 11, numéro 3  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

**Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 26 décembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 26 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 3 du 16 janvier 2008. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 34, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 44 et entrées en vigueur au 16 janvier 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 janvier 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 3 du 16 janvier 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 2 du 12 janvier 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 janvier 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 2 du 9 janvier 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 1 du 5 janvier 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

## **Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur le régime de retraite de certains enseignants*, L.R.Q., c. **R-9.1**, intitulé du chapitre III, aa. 8, 9, 18, 37, 51.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2007, c. 43, aa. 1-3, 5, 10, 12.

*Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels*, L.R.Q., c. **R-9.2**, intitulé du chapitre II, aa. 9.1, 11, 13, 14, 14.1, 15, 16, 27.1, 27.2, 36, 42, 43.3, 46, 107, 130.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2007, c. 43, aa. 14-22, 26 (partie), 30-32, 38, 39 (partie).

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 2, 3, intitulé du chapitre II du titre I, 14.1, 16, 17, 18, 18.1, 19, 20, 23.1-23.3, 29, 29.3, 36, 36.2, 60, 67, 71, 83, 85, 85.12, 85.16, 92, 93, 114.1, 115.11, 116, 117, 134, 201, 207, 208, 214, 236.3, 236.4, ann. I.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2007, c. 43, aa. 42-52, 55-58, 65-67, 69, 70, 72-74, 77 (partie), 78, 79, 82 (partie), 86-88, 92, 93.

*Loi sur le régime de retraite des enseignants*, L.R.Q., c. **R-11**, aa. 13, 14, 16, 28.0.1, 28.5.12, 29, 67, 69-72, 83.2, 83.3.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2007, c. 43, aa. 95-97, 99, 102, 103, 108, 109, 111.

*Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, L.R.Q., c. **R-12**, aa. 52, 58, 61, 66.3, 69, 89.2, 89.3-89.6, 99.16, 99.17.7, 119.2, 119.3, 119.4.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2007, c. 43, aa. 112-114, 116, 118, 122-124, 127, 130.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 2, intitulé du chapitre II, 25.1, 26, 28, 30, 31, 32, 37.1-37.3, 41,

43.2, 52, 144, 159, 160, 162, 408, ann. I, II.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2007, c. 43, aa. 131-139, 141, 142, 154 (partie), 155, 156, 162-164.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments*, [R.R.Q., c. **A-29.01**, r. 1.1], ann. I, II.

*Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments*, A.M. 2008-001 du 08-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 182, aa. 1, 2.

*Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*, [R.R.Q., c. **G-1.02**, D. 1140-2007 du 19-12-07, (2008) 140 G.O. 2, 332], nouveau.

*Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 94, 148, 150, ann. I, VIII.

*Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*, Décision CCQ-073685 du 05-12-07, (2008) 140 G.O. 2, 195, aa. 1-4, 6.

*Règlement sur la taxe de vente du Québec*, [R.R.Q., c. **T-0.1**, r. 1], aa. 388.4R1-388.4R3, ann. II.1.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec*, D. 1162-2007 du 19-12-07, (2008) 140 G.O. 2, 171, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.